

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,

La mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation dans les communes membre du Sicona-Ouest, sur demande de Sicona, a été autorisée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-001202).

Affichage : du 19 août 2026 jusqu'au 19 novembre 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

Fait à Bettembourg, le 13 août 2026.

Damien Ney
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre